

Annexe comptable

(Code du commerce – art.L123-13 à L 123-21 – Décret n°83-1020 du 29/11/1983 (art.D24) modifié par le Décret 2005-1757 – et le PCG (art.531-1 et s.)

Annexe du bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 221 356 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 29 498 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009
Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS SIGNIFICATIFS

néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en application des règles et méthodes comptables en vigueur en France, en conformité avec :

- Le plan comptable général 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999.
- La loi 83353 du 30 avril 1983
- Le décret 831020 du 29 novembre 1983

Et les règlements comptables :

- * 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- * 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- * 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendances des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre .

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a opté pour la mesure de simplification (avis-seuils) en maintenant la durée d'usage pour le calcul des amortissements relatifs aux biens non décomposables.

En outre, dans les autres cas, elle considère cette même durée d'usage comme durée économique.

Description et justification des changements de méthodes comptables des méthodes d'évaluation :

Non applicable

Immobilisations incorporelles et corporelles

Fonds commercial :

neant

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

les frais de constitution

Non applicable

les frais d'augmentation de capital

Non applicable

Les couts de développement :

Non applicable

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisés sont sur les tableaux ci-joints.
cf tableau joint

Stocks

Neant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
cf tableau d'échéance des créances

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités correspondent aux sommes en liquide déposées en banque et du solde de caisse au 31/12/2009.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au cours historique.

Charges constatées d'avance

neant

Composition du capital social :

non applicable

Produits à recevoir :

Au bilan, pour un montant de 86 009 euros. Il s'agit de subventions d'exploitation à recevoir.

Engagements de retraite

La Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations comptabilisées en charges. Il n'y a pas d'engagement donné d'une autre nature, relatif à ces contributions.

Par ailleurs, la loi française instaure le paiement d'une indemnité de retraite à tous les employés selon leur ancienneté et leur montant de salaire au moment du départ en retraite. L'effectif moyen peu important, la faible ancienneté et l'âge moyen peu élevé du personnel justifient que ne figurent pas, au rang des engagements donnés les éventuels droits acquis au titre d'une indemnité de départ en retraite.

Engagements financiers :

neant

Liste des filiales et participations :

neant

Autres Provisions

La provision pour charges sociales et fiscales sur congés payés a été comptabilisée en charges à payer et non sous forme de provision

Dettes et autres dettes

pas d'endettement financier

Les dettes financières incluent également les avances faites par les associés et qui n'ont pas caractère de compte bloqué.

cf tableau des échéances dettes

Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

L'ensemble de ces dettes sont liées à l'exploitation et sont acquittées aux échéances normales.

Produits constatés d'avance

Néant.

Charges à payer

cf tableaux ci joints

Leasing

Néant

Détail des charges et produits exceptionnels

non significatif

Détail des Transferts de charges

tableau ci joint

AUTRES INFORMATIONS

néant.

Perpignan, le 20 avril 2010

Signature

Telles sont les informations que nous avons jugées utiles de préciser pour la bonne compréhension des comptes.